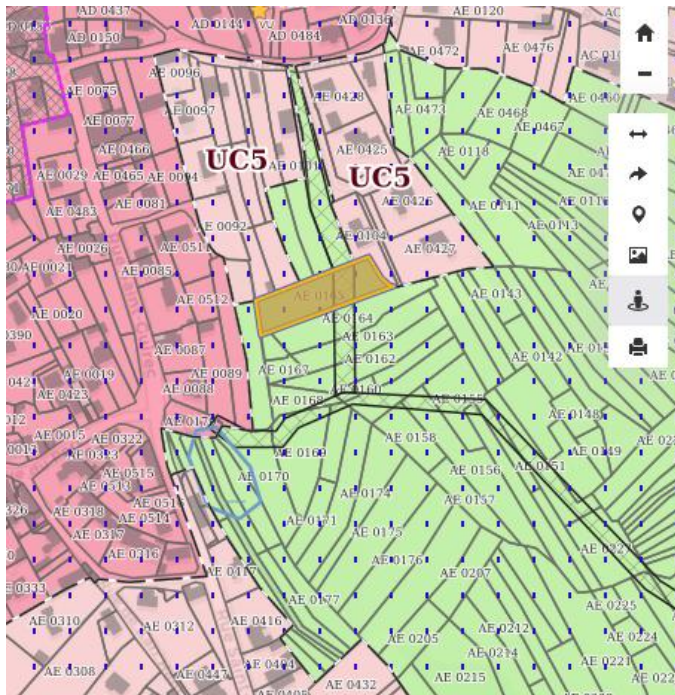


E PLUI-H fait apparaître des emplacements réservés sur les parcelles N du Mezo Braz.

Ces emplacements réservés sont de nature **liaisons douces**. Je demande à ce qu'ils passent en zones réservées de nature **cheminement piéton** comme dans les petits Traouiero.

Inciter des vélos à venir en direction du chemin des douaniers où le vélo est interdit ne va pas dans le sens de la préservation du site. Les vélos peuvent prendre un autre itinéraire à partir du parking du Ranolien.



Parcelle AE 0165

Références cadastrales :

(source DGFIP – millésime 1er janvier 2025)

Commune : PERROS-GUIREC

Section : AE

Numéro : 0165

Superficie : 1256 m²

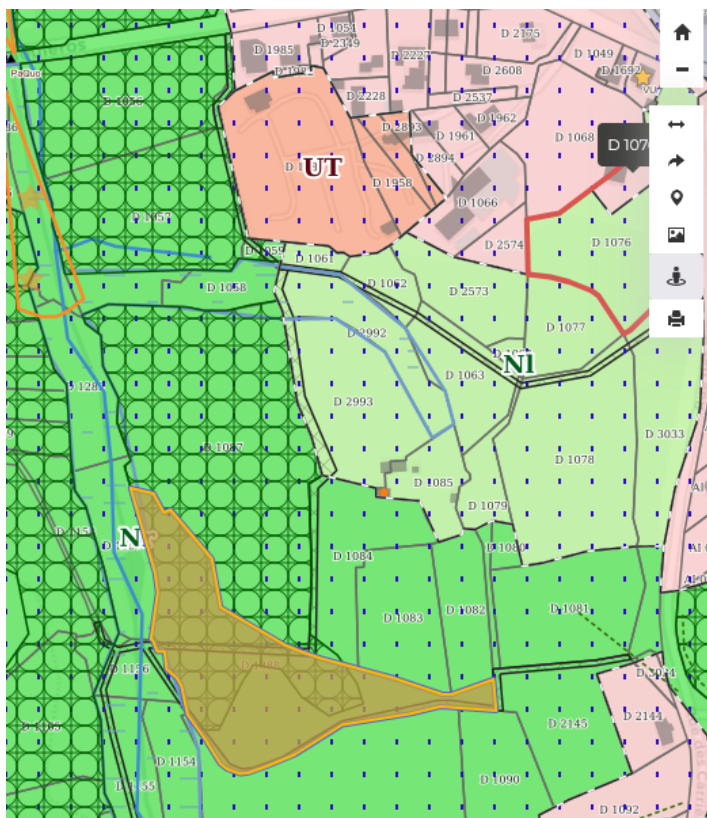
Futures dispositions applicables à la parcelle :

Zonage

- NI : Zone naturelle

Prescriptions

- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
 - NUMERO ER : 22168-60
 - BENEFICIAIRE : Commune
 - NATURE : Liaison douce



Parcelle D 1088

Références cadastrales :

(source DGFIP – millésime 1er janvier 2025)

Commune : PERROS-GUIREC

Section : D

Numéro : 1088

Superficie : 9810 m²

Futures dispositions applicables à la parcelle :

Zonage

- Nr : Zone naturelle liée aux espaces remarquables (communes littorales)

Prescriptions

- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
 - NUMERO ER : 22168-54
 - BENEFICIAIRE : Commune
 - NATURE : Cheminement piéton
- Boisements significatifs (EBC) sur les communes littorales au titre des articles L.113-1 et L.121-27 du Code de l'Urbanisme